



Courriel du syndic aux copropriétaires diffamant mon action comme président du conseil syndical.

Par **Taillimage**, le **05/02/2025** à **11:10**

Bonjour,

je suis le président du conseil syndical d'une copropriété. Récemment le syndic a adressé un courriel aux copropriétaires m'accusant : de porter des suspicions indondées et des accusations injustifiées ; d'avoir fait un signalement calomnieux à la DGCCRF ; de multiplier des conciliations devant le Tribunal de Justice de Paris ; de polluer les dossier par une méconnaissance technique. Ces pratiques pesant sur les ressources et exposant financièrement la copropriété.

En concluant qu'il renouvellerai son mandat de syndic à condition que je ne sois plus membre du conseil syndical.

Pour information le signalement à la DGCCRF a été fait car son contrat de syndic n'est pas conforme au contrat type ALUR.

La conciliation au Tribunal judiciaire de Paris a été faite pour obtenir les relevés de compte bancaire du syndicat des copropriétaires.

Qu'en pensez-vous ?

Bonne journée

Par **youris**, le **05/02/2025** à **13:17**

bonjour,

le syndic a le droit de plus être candidat au renouvellement de son contrat sans fournir d'explication.

par contre, il ne peut pas mettre comme condition de renouvellement de son contrat, votre absence du conseil syndical.

qu'en pense les autres membres du conseil syndical ?

vous pouvez préparer la succession de votre syndic actuel.

salutations